

RAPPORT ANNUEL 2012

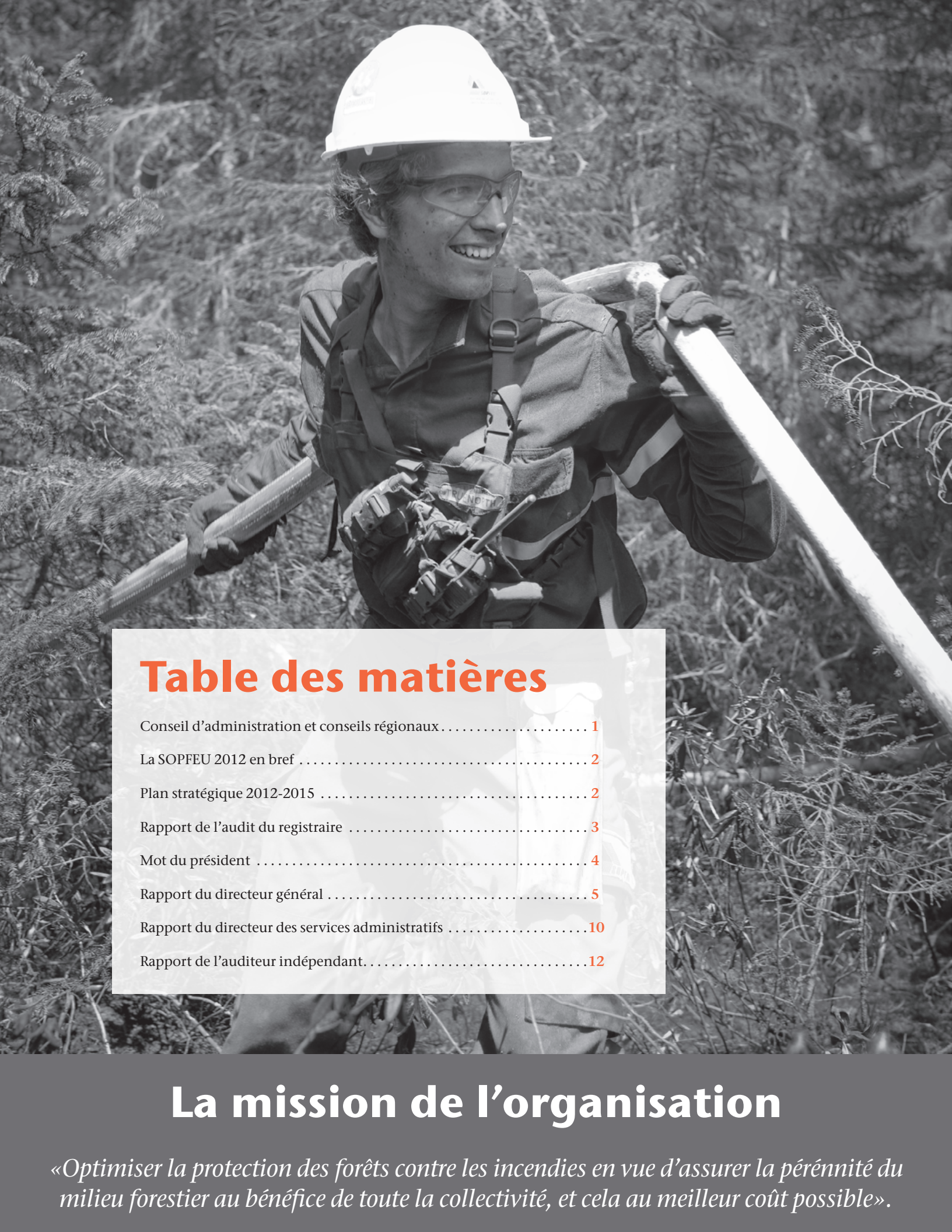


Table des matières

Conseil d'administration et conseils régionaux	1
La SOPFEU 2012 en bref	2
Plan stratégique 2012-2015	2
Rapport de l'audit du registraire	3
Mot du président	4
Rapport du directeur général	5
Rapport du directeur des services administratifs	10
Rapport de l'auditeur indépendant	12

La mission de l'organisation

«Optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela au meilleur coût possible».

Conseil d'administration

Luc Gagnon, président
Claude LeBel, vice-président
Paul Lamirande
Guy Lavoie
Sylvain Massé
Serge Bergeron
Martin Bouchard
Daniel Bourgault
Michel Deshaies
Martin Doucet
André Gilbert
Alain Gosselin
Geneviève Labrecque
Maxime Langlais
Jean-François Lemerle
Jean-Pierre Otis
Jean-Marie Ouellet
Jimmy Pronovost



Conseils régionaux de protection des forêts

Membres représentatifs régionaux au 31 décembre 2012

Ouest

Daniel Bourgault, vice-président
Gilles Fournier
Maxime Langlais
Maryse Bélanger
Serge Bergeron
Gilles Couturier
Marc Dumont
Philippe Fredette
Paul Grondin
Geneviève Labrecque
Claude LeBel
Marcel Marcotte
Barry Moore
Roch Plusquellec

Centre

Luc Gagnon, président
Michel Deshaies
Robert Lacroix
Claude Beauchesne
Éric Bernier
Jean-Pierre Boudreault
Martin Doucet
Pierre Girard
Alain Gosselin
Pierre Lefebvre
Nicolas Lemieux
Michel C. Ouellet
Paul Patry
Gaétan Pilote
Jimmy Pronovost
Guy Prud'Homme
Jean-Pierre Tremblay

Est

Guy Lavoie, vice-président
Martin Bouchard
Jean-Pierre Otis
Jean-Marie Ouellet
Guy Bernatchez
Jean-François Desbiens
Louise Durand
André Gilbert
Richard Labrie
Rino Laplante
Jean-François Lemerle
Alain Marcoux
Charles-André Préfontaine
Jimmy Pronovost
Mike Roy

François Lefebvre, directeur général

François Lanthier, directeur des services administratifs et secrétaire corporatif

Membres du comité exécutif 2012

Pour consulter le processus pour la composition des CRPF et du conseil d'administration www.sopfeu.qc.ca section Publications/membres

La SOPFEU 2012 en bref

38 066 250 \$

Le coût de la suppression.

762 incendies

Le nombre d'incendies en zone de protection intensive.

30 463 hectares

La superficie de forêt affectée.

3 800

Nombre d'heures consacrées à la formation Santé et sécurité au travail (SST).

41 000 heures

Le nombre d'heures consacrées à la formation opérationnelle.

242

Demandes d'amélioration réalisées.

Taux OSHA* 2002- 2012



* Le taux OSHA exprime le nombre total des lésions enregistrables par unité de 200 000 heures travaillées

Plan stratégique 2012-2015

Enjeu 1 : Santé et sécurité au travail

S'assurer de l'intégrité physique des ressources humaines.

Enjeu 2 : Gestion des ressources humaines

S'assurer de la disponibilité de ressources humaines compétentes, engagées, mobilisées et désireuses de progresser dans l'organisation.

Enjeu 3 : Efficience de la gestion des incendies en situation critique

Améliorer les méthodes, outils et critères décisionnels relatifs à la gestion des périodes critiques, permettant de diminuer l'ensemble des coûts de protection.

Enjeu 4 : Adéquation des effectifs à la charge de travail

Améliorer la capacité de l'organisation à répondre à la charge de travail afin d'optimiser les résultats.

Enjeu 5 : Optimisation des infrastructures d'intervention

S'assurer de disposer des infrastructures et de leurs services requis pour le déploiement et le combat efficaces des incendies.

Rapport de l'audit du registraire

Direction

La direction accorde les ressources et prend les moyens nécessaires au bon fonctionnement du système de gestion de la qualité.

Implication

Le Plan stratégique 2012-2015 définit cinq grands enjeux qui couvrent 59 objectifs qualité stratégiques.

Opérations

La mise en place d'un journal de bord en format électronique offre une plus grande flexibilité pour l'enregistrement des événements.

Prévention

L'utilisation de nouvelles plates-formes de communication comme Twitter et Facebook offrent un contact direct avec les utilisateurs de la forêt.



Mot du président



L'année 2012 n'a pas été sans défi pour la SOPFEU. Tout d'abord, soulignons une saison de protection sans répit pour le personnel qui a combattu un nombre important d'incendies, et ce, dès le mois de mars. De plus, l'organisation a mis en place son Plan stratégique 2012-2015 qui relève 59 objectifs qualité stratégiques à réaliser. Déjà, 9 de ces objectifs sont atteints et un mécanisme de suivi est instauré afin d'assurer la réalisation du plan.

Malgré un bilan moins positif que l'an dernier, la santé et la sécurité au travail demeurent une priorité pour l'organisation. Il est incontestable que la culture de prévention des accidents est maintenant une préoccupation pour l'ensemble des employés.

La SOPFEU suit de près les développements concernant le Plan Nord. En effet, des échanges ont été amorcés afin d'exposer les implications que cela pouvait susciter en matière de protection des forêts contre le feu. En 2013, il faudra reprendre contact avec le nouveau Secrétariat au développement nordique pour assurer une bonne compréhension du mandat actuel de la SOPFEU.

Dans la même optique, la protection des municipalités et des communautés lors d'incendies de forêt a fait l'objet de discussions entre le ministère des Ressources naturelles, le ministère de la Sécurité publique et la SOPFEU. Nul doute que cet enjeu important continuera d'être à l'avant-plan au cours de la prochaine année.

Pour 2013, l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier entraînera des changements, notamment en ce qui concerne les règlements généraux de la SOPFEU. Des pourparlers avec le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) ont eu lieu afin de s'assurer que les droits de protection des forêts contre le feu sont équitables pour les acquéreurs de bois et pour les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement lors de la mise aux enchères, tout cela en garan-

tissant le financement requis pour la réalisation du mandat de la SOPFEU.

Le renouvellement des conventions collectives de travail des employés saisonniers sera à l'avant-plan pour 2013. De fait, toutes ces conventions sont échues depuis le 31 décembre 2012. Notons que la dernière entente a été signée avec les employés saisonniers de Baie-Comeau, au printemps 2012. Enfin, la convention des employés permanents de Val-d'Or a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, j'aimerais adresser mes plus sincères remerciements à mon prédécesseur, Monsieur Bernard Senécal, pour tout le travail accompli. C'est avec fierté que, depuis mars dernier, j'œuvre à titre de président du conseil d'administration de la SOPFEU.

Finalement, je ne peux passer sous silence la contribution de nos partenaires, membres, collaborateurs, administrateurs et tous ceux et celles qui siègent aux conseils régionaux de protection. Je me dois également de mentionner l'appui et la disponibilité des membres du comité exécutif. Enfin, je salue le travail de l'équipe de direction et de tous les employés de la SOPFEU qui par leur professionnalisme et leur dévouement ont fait de cette saison une réussite.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Gagnon'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'L'.

Luc Gagnon
Président du conseil d'administration

Rapport du directeur général



GESTION DES INCENDIES

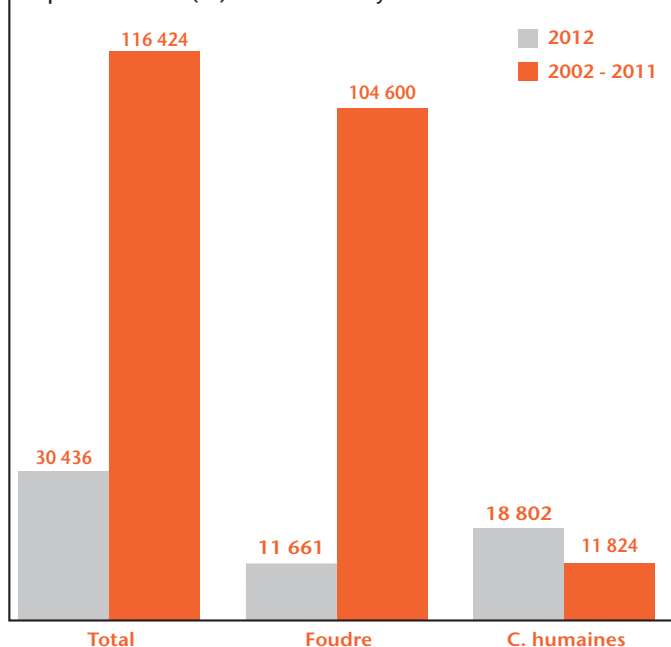
À l'instar du printemps, la saison de protection s'est amorcée hâtivement avec 14 incendies dès le mois de mars, un record depuis 1994. Tout au long de la saison, le personnel de la SOPFEU a été fortement sollicité avec un nombre d'incendies supérieur aux statistiques des dernières années. Ainsi, pour l'année 2012, la SOPFEU a combattu 762 incendies qui ont brûlé 30 436 hectares de forêt.

Le nombre de feux de cause humaine a été particulièrement élevé, avec 512 incendies qui ont touché 18 802 hectares. Cela représente une hausse de 118 incendies, en comparaison avec la

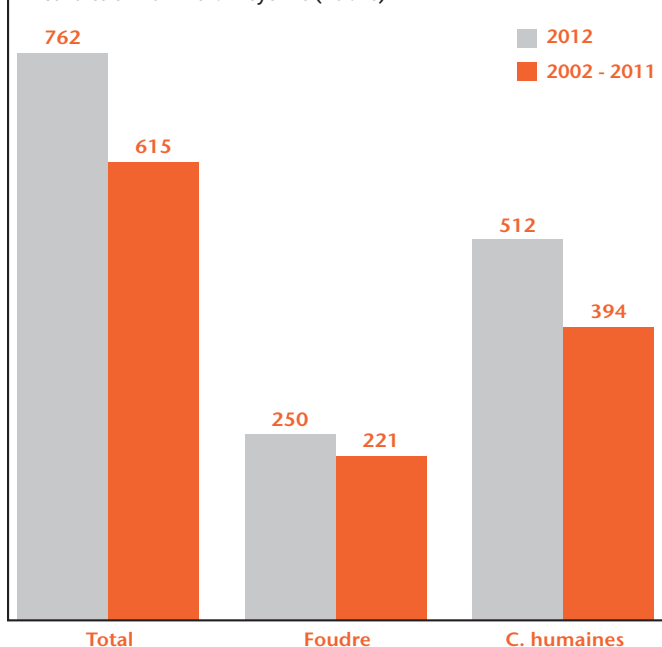
moyenne annuelle des dix dernières années qui s'établit à 394. Soulignons qu'un incendie a affecté, à lui seul, 13 563 hectares de forêt.

La majorité des incendies a été concentrée dans l'ouest de la province et plus particulièrement dans le sud-ouest. À cet égard, les conditions météorologiques n'y sont pas étrangères puisque l'ouest de la province a été marqué par des périodes de sécheresse prolongées, notamment en mai et juillet où certaines régions ont connu plus de 20 jours sans précipitations significatives. Les journées les plus actives de la saison ont été le 25 mai avec 47 incendies et le 30 juillet avec 43 incendies.

Superficie affectée (ha) en 2012 vs la moyenne 10 ans



Incendies en 2012 vs la moyenne (10 ans)



Afin de prévenir les incendies de cause humaine, des suggestions de restriction de travaux en forêt et des interdictions de faire des feux en forêt ou à proximité ont été appliquées pendant 31 jours, et ce, lors de quatre périodes distinctes. Parallèlement à ces mesures préventives, l'accès et la circulation en forêt ont été prohibés du 24 au 28 mai, sur un territoire situé au nord-ouest de Clova, à dix kilomètres à l'ouest du réservoir Gouin.

En ce qui a trait aux opérations aériennes, un bimoteur King Air A100 a été ajouté à la flotte des aéronefs afin de remplacer un avion Cessna 310. Sa mission principale est l'aéropointage, mais il peut aussi être utilisé pour le transport des équipages d'avions-citernes. Dorénavant, un système de téléphonie satellitaire est installé dans les avions d'aéropointage et permet de communiquer avec les centres régionaux de lutte. Au total, ces appareils ont volé 1 474 heures lors de la dernière saison. De plus, une nouvelle grille de décision pour le déploiement des équipes héliportées a été mise en place afin de réduire le nombre d'incendies en attente d'intervention lors de situation de feux multiples. Au total, les hélicoptères ont été utilisés 4 758 heures. Enfin, les avions-citernes ont volé 1 189 heures au Québec et 211 heures à l'extérieur de la province.

Superficies protégées par catégories de membres		
	Au 1 ^{er} janvier 2011 Hectares / %	Au 1 ^{er} janvier 2012 Hectares / %
Forêts publiques allouées	35 921 678 / 75,61 %	35 664 354 / 75,07 %
Grandes propriétés privées, CvAF et CGT	2 284 283 / 4,81 %	2 289 353 / 4,82 %
Forêts publiques non allouées et petites propriétés privées	9 302 397 / 19,58 %	9 554 651 / 20,11 %
Superficie totale protégée	47 508 358 / 100 %	47 508 358 / 100 %

En vertu des accords avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC) et le Northeastern Forest Fire Protection Compact (NFFPC), le Québec a eu recours à des ressources extérieures venant de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, du Maine, du New Hampshire et de Parcs Canada. Des groupes d'avions-citernes de l'Alberta et de la Saskatchewan ont également prêté main-forte au Québec.

Pour sa part, la SOPFEU a pu rendre la pareille en prêtant, à six occasions, des avions-citernes à l'Ontario, au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador. L'Ontario a aussi demandé des attaques ponctuelles d'avions-citernes à quatre occasions.

RESSOURCES HUMAINES

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Au cœur des préoccupations, la santé et la sécurité au travail font partie intégrante du Plan stratégique amorcé en 2012. C'est dans un souci constant de sécurité que l'organisation souhaite conduire ses opérations, et ce, tant pour son personnel, ses partenaires que pour ses fournisseurs. L'équipe de la SOPFEU a investi beaucoup d'efforts afin d'implanter une culture de responsabilisation en regard de la santé et sécurité au travail, et c'est en ce sens que l'organisation souhaite poursuivre. Chacun des employés doit comprendre qu'il est le premier à bénéficier de l'absence d'accident. Malgré tout, le taux OSHA (Occupational Safety and Health Administration) a connu une hausse importante pour l'année 2012, se situant à 5,8, alors qu'il était à 2,7 en 2011.

Pour une deuxième année consécutive, une innovation de la part des employés fut primée lors d'un gala régional en CSST. Développé par la base de Val-d'Or, le système d'asperseurs mobiles a permis de remporter le Prix reconnaissance du réseau de la santé publique et de se classer parmi les finalistes au colloque de la CSST en Abitibi-Témiscamingue.

DOTATION

L'effectif de la SOPFEU est demeuré stable cette année; il s'établit à 168 pour les employés permanents et à 301 pour les employés saisonniers. Cependant, en raison du mouvement de personnel, la SOPFEU a pourvu 33 postes saisonniers (24 pompiers forestiers, 8 préposés aux communications et un aide-cuisinier). Pour les postes permanents, 2 postes ont été pourvus à l'externe alors que 15 l'ont été à l'interne par le personnel tant permanent que saisonnier.

FORMATION

Les différents programmes de formation opérationnelle offerts cette année ont permis à la SOPFEU de donner encore plus de profondeur à ses équipes de suppression. Ainsi, 21 chefs d'équipe, 7 chefs de lutte stade 1 et 19 chefs de lutte stade 2 ont été formés. De plus, treize personnes ont aussi suivi le *Cours avancé en comportement des incendies de forêt* (CACI).

La santé et la sécurité étant incontournables, le personnel s'est prévalu des formations en santé et sécurité afin de consolider ses acquis. De plus, le déploiement des formations du système de commandement d'intervention (SCI) a continué dans l'ensemble des bases.

Amorcé en 2011, le programme de formation en gestion visant à développer et soutenir les gestionnaires dans leurs fonctions quotidiennes et à les préparer aux défis à relever a connu un vif succès. D'autres formations sont planifiées pour 2013.

SATISFACTION DE SES CLIENTS

PRÉVENTION

Pour la dernière année du Plan stratégique de sensibilisation et d'éducation 2009-2012, le service de l'information a continué ses actions de prévention auprès des résidents et des amateurs de plein air. Pour sensibiliser la population aux problématiques des incendies de forêt au printemps, la SOPFEU a tenu un troisième événement « La guerre aux feux de printemps » au Domaine Maizerets, à Québec.

Dans un souci d'accès rapide à l'information, l'organisation a procédé à une refonte de son site Internet au printemps 2012. Avec un accès direct aux réseaux sociaux Facebook et Twitter, la portée des actions en matière de prévention est plus grande et suscite un intérêt croissant. Jusqu'à maintenant, la page Facebook est « aimée » par plus de 2 217 personnes et le compte Twitter est suivi par plus de 759 personnes.

Cette année, le service de l'information a choisi d'être présent au Salon Chalets et Maisons de campagne. Cette activité de représentation a permis de rencontrer 300 participants et d'établir un contact direct avec 600 visiteurs. L'organisation a également participé au Salon Expo Nature de Chicoutimi où 270 participants ont été rencontrés. Ces événements ont permis aux personnes présentes d'approfondir leurs connaissances sur les incendies de forêt.

CERTIFICATION ISO

Le Système de management de la qualité de l'organisation a été mis de nouveau au défi par monsieur Jocelyn Brousseau, auditeur-chef au Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Lors de l'audit du système de gestion, 57 employés du siège social et de la base de Baie-Comeau ont été rencontrés. Le rapport de l'auditeur a fait ressortir 36 points forts et 16 pistes d'amélioration. Pour la première fois, aucune demande d'action corrective n'a été soulevée.

En outre, monsieur Brousseau souligne l'existence d'une corrélation directe remarquable entre la connaissance des pompiers forestiers audités et les activités d'intervention sur les incendies. Parmi les points forts soulevés, notons l'élaboration du Plan stratégique 2012-2015 et la réalisation de sondages auprès des membres et des utilisateurs de la forêt.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

La SOPFEU a choisi d'instaurer un système de management de la qualité pour s'assurer d'une prestation de service qui reflète les attentes de ses clients, dans le respect des lois et règlements, et pour améliorer constamment sa performance. La SOPFEU maintient un mécanisme de suivi et d'amélioration, notamment pour les objectifs opérationnels de détection, d'intervention, de maîtrise et d'extinction. Les résultats pour l'année 2012 sont :

Objectifs opérationnels 2012 en fonction de la moyenne des 10 dernières années		
	2012	Moyenne 10 ans
Détection ≤ 0,5 ha	90 %	88 %
Intervention ≤ 1 heure	77 %	79 %
Maîtrise avant 10 h le lendemain	81 %	79 %
Extinction ≤ 3 ha	90 %	87 %

INNOVATION ET EFFICIENCE

Toujours en quête d'occasions lui permettant d'optimiser ses opérations, la SOPFEU est constamment à la recherche de projets novateurs. C'est en ce sens que l'organisation a travaillé sur différents dossiers au cours de l'année.

Tout d'abord, le développement du module de gestion des opérations du Système d'information sur les incendies de forêt (SIIF) a complété sa première phase. Actuellement, ce module permet d'assigner des feux et des ressources à l'ensemble des intervenants de la chaîne décisionnelle. Il est alors possible de générer un rapport faisant état des actions posées dans la gestion d'un incendie.

Ensuite, plusieurs efforts ont été déployés au développement des répéteurs de branches. Comme les liens informatiques sont essentiels lors des opérations, l'acquisition de ces équipements permet d'accélérer la vitesse des communications sur le terrain.

Enfin, les améliorations au réseau informatique effectuées au cours des dernières années ont nécessité la mise à niveau du site de relève. La mise à l'essai du site et les travaux réalisés ont été concluants.

QUALITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE

L'un des grands projets de l'année est sans aucun doute la mise en place du Plan stratégique 2012-2015. Ainsi, cinq grands enjeux ont été précisés pour définir les orientations de l'organisation : la santé et la sécurité au travail, la gestion des ressources humaines, l'efficacité de la gestion des incendies en situation critique, l'adéquation des effectifs à la charge de travail et l'optimisation des infrastructures d'intervention. Un total de 59 objectifs qualité stratégiques ont été relevés comme prioritaires pour les quatre prochaines années. De ce nombre, 9 sont réalisés.

À deux reprises cette année, la SOPFEU, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles, a tenu un atelier d'amélioration Kaizen dont l'objectif était d'actualiser la méthode d'évaluation du danger d'incendie qui est diffusé à la population. Plusieurs avenues ont été explorées et analysées tant en regard des particularités saisonnières (avant et après la feuillaison), que des régions écologiques et des combustibles présents. La SOPFEU est persuadée que les améliorations proposées à la méthode permettront de mieux informer la population et de continuer à réduire le nombre d'incendies de forêt.

Toujours dans un souci d'efficacité, l'organisation a utilisé la méthode 5S à quatre occasions. Cette démarche vise à optimiser les conditions et le temps de travail chez les employés. Ainsi, certains endroits prépondérants en période opérationnelle ont été ciblés pour la tenue de ces ateliers.

Amorcé en 2008, un projet d'utilisation de drones dans les opérations a été mis à l'épreuve cette année. En partenariat avec la compagnie CAE, des essais ont été effectués afin d'évaluer la faisabilité d'introduire ce type d'appareil dans les opérations. L'objectif pour 2013 est de profiter de la période nocturne pour effectuer des survols de thermographie.

Pour sa part, le dossier portant sur les coûts reliés aux hélicoptères lors d'opérations d'envergure se poursuit en vue d'en arriver au développement d'un programme permettant de générer des plans de vol optimisés. Ce projet a pour objectif d'accélérer le processus en proposant le meilleur scénario ainsi que de déterminer les marges de manœuvre en cas d'évacuation.

Depuis 2001, le gouvernement travaille à implanter le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR) pour répondre aux besoins des intervenants d'urgence. Après analyse des coûts-bénéfices, la SOPFEU a choisi de ne pas se joindre au projet, car celui-ci ne répond pas adéquatement aux besoins opérationnels de l'organisation sur une large portion du territoire. La SOPFEU continuera donc à gérer ses réseaux de radiocommunication aériens et terrestres et à les développer en fonction de ses besoins.

L'optimisation des infrastructures d'intervention demeure un enjeu important pour l'organisation. D'ailleurs, la SOPFEU a poursuivi la rénovation des bases d'appoint de Chute-des-Passes et de Matagami afin que l'organisation puisse bénéficier d'installations adéquates lors du déploiement des ressources.

Enfin, ajoutons que deux nouveaux processus portant sur la météorologie et l'informatique ont été intégrés au Système de management de la qualité. Cette nouveauté vise un meilleur contrôle de la qualité pour ces deux volets.

Rapport de feux

Résumé de la situation par mois

Section intensive

		Chemins de fer	Diverses	Foudre	Incendiaires	Opérations forestières	Opérations industrielles	Récréation	Résidants	Total
Mars	A				1			2	11	14
	B				0,8			0,9	7,8	9,5
Avril	A		1		6	1	4	21	80	113
	B		0		0	0	0,5	17,1	84,5	102,1
Mai	A		1	53	9	4	3	53	51	174
	B		0,1	11196,4	8,8	0,9	0,2	15510,4	48	26764,8
Juin	A	1		34	1	6	1	19	15	77
	B	0		334,8	0	2990,4	0	2	2,4	3329,6
Juillet	A		4	131	5	8	6	70	33	257
	B		0	117,7	12,1	2	1,5	79,1	2,3	214,7
Août	A		2	31	4	5	4	31	8	85
	B		0	11,9	0	8	3,6	1,4	0,8	25,7
Septembre	A			1	1	3	3	21	3	32
	B			0,6	0	0,3	1,2	1,2	6,8	10,1
Octobre	A					1	3	1	2	7
	B					0	1,8	0	3,9	5,7
Novembre	A						1	1	1	3
	B						0,1	0,7	0	0,8
Total	A	1	8	250	27	28	25	219	204	762
	B	0	0,1	11661,4	21,7	3001,6	8,9	15612,8	156,5	30463

A = Nombre d'incendies

B = Superficie incendiée (hectares)

Section restreinte

		Chemins de fer	Diverses	Foudre	Incendiaires	Opérations forestières	Opérations industrielles	Récréation	Résidants	Total
Mai	A			4	1				1	6
	B			22714,2	0				1,1	22715,3
Juin	A			11			2	2	1	16
	B			3762,8			27,7	5934,2	17	9741,7
Juillet	A			8				2		10
	B			1123				0,1		1123,1
Août	A			1						1
	B			0						0
Total	A			24	1		2	4	2	33
	B			27600	0		27,7	5934,3	18,1	33580,1

A = Nombre d'incendies

B = Superficie incendiée (hectares)

ZONE DE PROTECTION INTENSIVE ET RESTREINTE AVEC LES BASES D'OPÉRATIONS DE LA SOPFEU



CONCLUSION

Malgré une saison occupée, la SOPFEU a pu implanter son Plan stratégique 2012-2015 et déjà plusieurs objectifs ont été atteints. En plus d'être la feuille de route pour les prochaines années, cette stratégie permet d'impliquer davantage le personnel dans les objectifs poursuivis par l'organisation.

Pour 2013, l'organisation examinera de près toutes les implications reliées à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier en avril. Ensuite, elle suivra avec intérêt les développements concernant le Plan Nord ainsi que la mise en place d'une nouvelle stratégie de protection des forêts du ministère des Ressources naturelles.

Au nom de l'ensemble du personnel de la SOPFEU, je tiens à adresser mes sincères remerciements au président, M. Luc Gagnon, et à son prédécesseur M. Bernard Senécal, aux membres du comité exécutif, au conseil d'administration et aux conseils régionaux de protection des forêts pour tout l'intérêt et le temps investi dans la conduite des affaires de l'organisation.

Nous ne pouvons oublier nos précieux collaborateurs, le ministère des Ressources naturelles, le Service aérien gouvernemental du Centre des services partagés du Québec, le Centre inter-services des feux de forêt du Canada et le Northeastern Forest Fire Protection Compact.

Enfin, il est incontournable de souligner que la réussite de l'organisation repose sur la passion et le savoir-faire d'une équipe dévouée. Cette collaboration est indispensable et je tiens à remercier grandement tout le personnel de la SOPFEU.

François Lefebvre

François Lefebvre, ing. f., M. Sc.
Directeur général

Rapport du directeur des services administratifs



Les états financiers de l'exercice de 12 mois se terminant le 31 décembre 2012 ont été vérifiés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L. Les états sont présentés aux pages suivantes du rapport annuel. La présentation répond aux normes comptables prescrites aux organismes à but non lucratif. Les informations suivantes peuvent être également d'intérêt pour le lecteur.

ÉTATS DES RÉSULTATS

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL

Taux de la cotisation générale sur le volume autorisé

	2011	2012	2011	2012
	AU MÈTRE CUBE		À L'HECTARE	
GROUPE 1	0,5901 \$	0,6478 \$	0,4326 \$	0,4962 \$

La cotisation générale a été de 43 538 000 \$ en 2012 comparativement à 37 368 000 \$ en 2011. Il faut rappeler que la cotisation 2011 avait été réduite d'une somme de 6 749 000 \$ résultant de la saison 2010 alors que la cotisation de 2012 n'a été réduite que de 1 632 000 \$; la saison 2011 ayant été moins propice à l'usage des actifs sur feux. La répartition de la cotisation générale entre les trois catégories de membres est présentée à la page 15 des états financiers.

FINANCEMENT DES AVIONS-CITERNES CL-415

La participation des membres au financement des CL-415 se fait selon la méthode dite du mode tronqué alors que le ministère des Ressources naturelles finance 81,6 % des coûts et les autres membres 18,4 % :

	2011	2012
Ministre	5 107 344 \$	5 030 640 \$
Bénéficiaires	1 082 758 \$	1 065 601 \$
Territoriaux	68 898 \$	68 759 \$
Total	6 259 000 \$	6 165 000 \$

SUPERFICIES ET MÈTRES CUBES

La superficie attribuée à chacune des trois catégories de membres est déterminante dans le calcul de la somme à cotiser. En effet, les variations entre les superficies prévues lors de la préparation du budget et les situations réelles de l'année causent des écarts de cotisation puisque le taux de cotisation est fixé en début d'année. Ainsi, l'attribution de la superficie entre les trois catégories de membres a fait varier de la façon suivante les parts monétaires des membres :

	Part prévue	Part moyenne
Ministre	59,70 %	60,043 %
Bénéficiaires	37,805 %	37,535 %
Territoriaux	2,420 %	2,422 %

Pour les membres bénéficiaires, ceci a résulté en un surplus de cotisation de 73 277 \$ sur l'apport attendu de cette catégorie de membres. Pour les membres territoriaux, un déficit de 1 803 \$ est enregistré. Ces montants seront tenus en compte dans l'apport de ces membres en 2013.

Pour la deuxième année, nous enregistrons des revenus de cotisations sur des bois mis à l'encan. Un montant de 899 608 \$ a été facturé. D'autre part, à la section Charges, nous indiquons un remboursement de 378 135 \$ pour les bois vendus provenant de CAAF.

AUTRES PRODUITS

On note que ce poste passe de 1 388 250 \$ à 353 279 \$. Ce poste est influencé par le niveau d'aide apportée aux autres provinces. En 2012, il n'y a pas eu de prêt de personnel vers les autres provinces.

RÉSULTAT DU CSPQ - SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL (SAG)

Une charge supplémentaire de 630 127 \$ a été reçue du Service aérien gouvernemental pour ses frais d'opération de l'exercice se terminant le 31 mars 2012 comparativement à un surplus de 1 393 253 \$ l'année précédente. Une problématique au niveau de l'inventaire de pièces a causé cette situation.

CHARGES

Le total brut des dépenses du fonds d'administration est de 63 482 715 \$ incluant les postes Coût de financement des CL-415, Frais attribuables aux projets de la Baie-James et Anticosti, Créances douteuses, Remboursement des bois mis à l'encan, Déficit actuariel et Autres charges. Si l'on ne tient pas compte de ces postes et que l'on retient uniquement les frais ayant servi au plan d'organisation, ceux-ci totalisent 52 011 689 \$ comparativement à 46 934 077 \$ en 2011, soit une augmentation de 5 077 612 \$ reliée à la saison de suppression connue. Elle provient principalement du poste Salaires et vacances pour 1 987 568 \$ en raison des heures supplémentaires sur feux, du poste Loyers, aéronefs et autres pour 1 186 587 \$ notamment pour le carburant aéronefs et du poste Fournitures, approvisionnements et entretien à 1 584 912 \$ en raison des frais de gîte et repas engagés pour le combat des incendies.

Le total des Charges est diminué des Frais imputés à la suppression. Ce sont des frais pour des ressources (tels les hélicoptères sous contrats) comprises au budget régulier et qui, lors de leur utilisation, sont comptabilisés à la suppression. Ce revenu totalise 4 775 075 \$ en 2011 comparativement à 12 013 563 \$ en 2012.

L'année se termine avec une insuffisance des produits sur les charges de 4 015 143 \$. Ceci est causé par la réduction de la cotisation générale du surplus de l'année précédente et par l'inscription en fin d'année du déficit actuariel estimé. Cette dépense n'est pas financée par la cotisation générale de l'année en cours et fait l'objet d'un financement prévu dans les règles prescrites par la Régie des rentes.

FONDS DE SUPPRESSION

La cotisation de suppression finance les frais attribués à la lutte aux incendies de forêt. Une somme de 38 488 017 \$ a été facturée en 2012. Le coût comptabilisé pour la section intensive est de 38 066 250 \$ et celui de la section sous protection restreinte est de 421 767 \$, dont 355 442 \$ pour des incendies survenus dans la zone tampon.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Le solde du Fonds d'administration présente un déficit accumulé de 8 503 015 \$ au 31 décembre 2012. Ce montant tient compte d'un déficit actuariel accumulé de 9 267 817 \$ qui sera amorti selon les règles de la Régie des rentes. Sans tenir compte de cet élément, un surplus aurait été réalisé. À noter que le solde non cotisé pour le développement des pistes de Bonnard et de Manic-5 est maintenant de 1 351 104 \$ et qu'il sera facturé aux membres selon le calendrier adopté par le conseil d'administration.

FONDS D'IMMOBILISATIONS

Ce fonds regroupe les bâtisses et les équipements sur lesquels un amortissement est généralement calculé. Les acquisitions 2012 sont de 1 528 991 \$ pour des achats reliés aux systèmes de télécommunications, d'informatique et d'équipements de suppression et pour l'acquisition d'une génératrice pour un système de relève, l'aménagement de bases d'appoint et le développement d'un GPS aviation pour les besoins spécifiques de la détection aérienne. Le Fonds d'immobilisations termine l'année à 15 594 635 \$.

FONDS DES PROJETS MAJEURS

En 2012, le Fonds des projets majeurs a servi, outre à l'achat des actifs transférés au Fonds d'immobilisations, au remboursement du déficit actuariel du régime de pension. Le montant du remboursement exigé a été moindre en raison des règles d'assouplissement adoptées par la Régie, ce qui a créé un excédent de 1 349 715 \$ qui est retourné au Fonds d'administration.

BILAN

L'encaisse est de 568 135 \$ et les dettes de fonctionnement, soit les comptes à payer sont de 8 318 974 \$. Les Créances à recevoir s'élèvent à 7 988 870 \$. Ce montant tient compte d'une provision pour mauvaises créances de 1 001 678 \$ au 31 décembre 2012. Elle était de 1 345 582 \$ au 31 décembre 2011.



François Lanthier, CPA CGA
Directeur des services administratifs

Rapport de l'auditeur indépendant



Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	13
État des résultats.....	15
État de l'évolution des soldes de fonds.....	16
Bilan.....	17
État des flux de trésorerie.....	18
Notes complémentaires.....	19
Annexe.....	29

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU),

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119066

Chiffres correspondants

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er janvier 2012 et que sa date de transition était le 1er janvier 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux chiffres correspondants contenus dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 décembre 2011 et au 1er janvier 2011, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les chiffres correspondants retraités, de sorte qu'ils n'ont pas été audités.

 ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada
Le 18 février 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119066

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Fonds d'administration	Fonds de suppression	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds projets majeurs	Récupération	Total	Total
	2011 (non audité)	2012	(annexe C)			2012	2011 (non audité)
PRODUITS							
Cotisations générales (annexe A)	37 368 000	\$ 43 538 000	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 43 538 000	\$ 37 368 000
Cotisations projets majeurs	(1 605 000)	(2 956 000)	-	-	2 956 000	-	-
Cotisations immobilisations corporelles	(1 093 362)	(1 065 302)	-	1 528 991	(463 689)	-	-
Cotisations avions CL-415	6 259 000	6 165 000	-	-	-	6 165 000	6 259 000
Apport ministère des ressources naturelles	5 000 000	-	-	-	-	-	5 000 000
Cotisations spéciales	158 706	-	-	-	-	-	158 706
Cotisations bois mis à l'encan	104 486	899 608	-	-	-	899 608	104 486
Cotisations de suppression (annexe B)	-	-	38 488 017	-	-	38 488 017	13 698 952
	46 191 830	46 581 306	38 488 017	1 528 991	2 492 311	89 090 625	62 589 144
Projets Baie-James et Île d'Anticosti	772 590	764 131	-	-	-	764 131	772 590
Locations	290 441	293 756	-	-	-	293 756	290 441
Intérêts	194 051	91 664	-	-	-	91 664	194 051
Autres produits	1 388 250	353 279	-	-	-	353 279	1 388 250
Résultats du Service aérien gouvernemental (SAG)	1 393 253	(630 127)	-	-	-	(630 127)	1 393 253
	50 230 415	47 454 009	38 488 017	1 528 991	2 492 311	89 963 328	66 627 729
CHARGES							
Salaires, vacances et sous-traitance	16 698 330	18 685 898	7 324 415	-	(3 361 978)	22 648 335	17 763 716
Charges sociales	4 067 063	4 660 188	1 146 675	-	(1 146 675)	4 660 188	4 067 063
Déplacements et communications	1 187 403	1 164 288	-	-	-	1 164 288	1 187 403
Services professionnels et administratifs	1 267 169	1 146 412	-	-	-	1 146 412	1 267 169
Loyers aéronaves et autres	8 281 984	9 468 571	10 670 608	-	(3 344 431)	16 794 748	9 955 496
Avions citernes	11 716 663	11 594 141	9 346 510	-	-	20 940 651	16 964 975
Fournitures, approvisionnement et entretien	3 681 360	5 266 272	4 889 700	-	(2 132 731)	8 023 241	4 487 583
Projets majeurs et déficit actuariel	1 462 053	3 198 901	-	-	1 142 596	4 341 497	2 508 994
Créances douteuses	700 000	1 030 000	-	-	-	1 030 000	700 000
Allocation pour frais généraux	-	-	2 027 748	-	(2 027 748)	-	-
Contractuels municipalités et compagnies	-	-	3 082 361	-	-	3 082 361	130 444
Projets Baie-James et Île d'Anticosti	619 121	591 062	-	-	-	591 062	619 121
Coût de financement des avions CL-415	6 258 665	6 165 180	-	-	-	6 165 180	6 258 665
Remboursement bois mis à l'encan	94 222	378 135	-	-	-	378 135	94 222
Distribution de cotisations	5 000 000	-	-	-	-	-	5 000 000
Intérêts sur la dette à long terme	34 105	25 919	-	-	-	25 919	34 105
Autres charges	439 076	107 748	-	-	-	107 748	439 076
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	18 517	-	18 517	27 788
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	1 537 843	-	1 537 843	1 449 226
	61 507 214	63 482 715	38 488 017	1 556 360	1 142 596	92 656 125	72 955 046
Frais imputés à la suppression	(4 775 075)	(12 013 563)	-	-	(12 013 563)	-	-
	56 732 139	51 469 152	38 488 017	1 556 360	1 142 596	92 656 125	72 955 046
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES							
	(6 501 724)	\$ (4 015 143)	\$ -	(27 369)	\$ 1 349 715	\$ -	(2 692 797)
							\$ (6 327 317)

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2012			
	Fonds d'adminis- tration	Fonds de suppression	Fonds d'immobili- sations corporelles	Fonds projets majeurs
	Total			
SOLDE , début de l'exercice	(5 655 701) \$	- \$	15 440 118 \$	- \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 015 143)	-	(27 369)	1 349 715
Remboursement de la dette à long terme	(193 116)	-	193 116	-
Virement interfonds	1 349 715	-	-	(1 349 715)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	11 230	-	(11 230)	-
SOLDE , fin de l'exercice	(8 503 015) \$	- \$	15 594 635 \$	- \$

	2011			
	Fonds d'adminis- tration	Fonds de suppression	Fonds d'immobili- sations corporelles	Fonds projets majeurs
	Total (non audité)			
SOLDE , début de l'exercice	813 753 \$	- \$	15 297 981 \$	- \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(6 501 724)	-	(24 446)	198 853
Remboursement de la dette à long terme	(184 929)	-	184 929	-
Virement interfonds	198 853	-	-	(198 853)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	18 346	-	(18 346)	-
SOLDE , fin de l'exercice	(5 655 701) \$	- \$	15 440 118 \$	- \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

BILAN

Au

31 décembre
2012

31 décembre
2011

1er janvier
2011

Bilan
d'ouverture
(non audité) (non audité)

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	568 135 \$	1 517 064 \$	1 987 472 \$
Créances (note 4)	7 988 870	6 856 806	5 814 488
Stocks	526 771	577 929	418 847

9 083 776 8 951 799 8 220 807

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

16 097 135 16 135 734 16 178 526

25 180 911 \$ 25 087 533 \$ 24 399 333 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)	8 318 974 \$	8 538 584 \$	2 800 191 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	201 574	193 216	185 191

8 520 548 8 731 800 2 985 382

DETTE À LONG TERME (note 8)

300 926 502 400 695 354

PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 9)

9 267 817 6 068 916 4 606 863

18 089 291 15 303 116 8 287 599

SOLDES DE FONDS

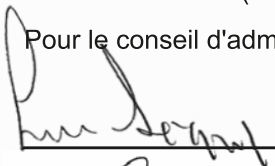
Fonds d'administration (négatif)	(8 503 015)	(5 655 701)	813 753
Fonds d'immobilisations corporelles	15 594 635	15 440 118	15 297 981

7 091 620 9 784 417 16 111 734

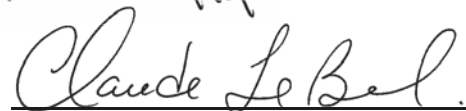
25 180 911 \$ 25 087 533 \$ 24 399 333 \$

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le conseil d'administration :



, administrateur



, administrateur

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2012

2011

(non audité)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits sur les charges	(2 692 797) \$	(6 327 317) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 537 843	1 449 226
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	18 517	27 788
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	3 198 901	1 462 053
	2 062 464	(3 388 250)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(1 433 049)	4 536 993
	629 415	1 148 743

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 396 458)	(1 452 568)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	11 230	18 346
	(1 385 228)	(1 434 222)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme	(193 116)	(184 929)
--	-----------	-----------

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

ENCAISSE, début de l'exercice	1 517 064	1 987 472
ENCAISSE, fin de l'exercice	568 135 \$	1 517 064 \$

Activité sans mouvement de trésorerie :

Acquisition d'immobilisations corporelles au moyen de dettes de fonctionnement	132 533 \$	- \$
--	------------	------

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme mission d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela au meilleur coût possible. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Mise en application des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL)

L'Organisme a choisi d'appliquer les normes de la partie III du Manuel de l'ICCA - Comptabilité, soit les NCOSBL.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers établis conformément aux NCOSBL.

Impact du changement de référentiel comptable

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucun impact sur les montants comptabilisés aux états financiers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

L'Organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses opérations.

Le fonds d'administration se réfère aux sommes nécessaires pour défrayer les frais généraux d'opération de l'Organisme.

Le fonds de suppression se réfère aux sommes nécessaires pour défrayer les frais relatifs à l'extinction des feux de forêts.

Le fonds d'immobilisations corporelles se réfère aux sommes nécessaires pour acquérir les immobilisations corporelles, les financer et les amortir sur leur durée de vie utile.

Le fonds pour projets majeurs se réfère aux projets spéciaux adoptés par le conseil d'administration et payés soit par le surplus non distribué, soit par une cotisation.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés au fonds d'administration au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par la cotisation ou au moment où les charges afférentes sont engagées.

Les produits afférents aux projets Baie-James et Île d'Anticosti sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées.

Les produits de locations et les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Les produits afférents aux résultats du Service aérien gouvernemental (SAG) représentent l'ajustement entre les dépenses budgétées et celles réelles encourues par le SAG.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Avantages sociaux futurs

L'Organisme applique la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser le coût de son régime à prestations déterminées. Selon cette méthode, le solde net de l'obligation au titre de prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime, le cas échéant, sont comptabilisés au bilan. Les gains et pertes actuariels et les coûts au titre des services passés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

L'obligation au titre des prestations constituées est fondée sur le plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. Pour les exercices compris entre deux dates d'évaluation, l'Organisme applique une technique de report pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées.

Stocks

Les stocks sont constitués des barils, des carburants et des retardants et ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Le montant des stocks comptabilisé en charge au cours de l'exercice totalise 2 421 658 \$.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et la durée ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Bâtisses	solde décroissant	4%
Bâtisses sur terrains loués	linéaire	durée restante du bail
Équipement de communication	solde décroissant	10%
Équipement informatique	solde décroissant	30%
Équipement de suppression	solde décroissant	10%
Matériel roulant	linéaire	10%
Mobilier de bureau	solde décroissant	10%
Pistes d'atterrissage	solde décroissant	4%

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme de fournir des services, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse.

4. CRÉANCES

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1er janvier 2011
			Bilan d'ouverture (non audité) (non audité)
Cotisations à recevoir	8 666 959 \$	7 397 123 \$	6 520 294 \$
Provision pour créances douteuses	1 001 678	1 345 582	1 094 795
	7 665 281	6 051 541	5 425 499
Taxes à la consommation	323 589	805 265	388 989
	7 988 870 \$	6 856 806 \$	5 814 488 \$

Au 31 décembre 2012, la valeur comptable des cotisations à recevoir pour lesquelles une provision de 1 001 678 \$ a été comptabilisée totalise 1 031 275 \$.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 décembre 2012		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Terrains	203 155 \$	- \$	203 155 \$
Bâtisses	7 276 958	2 829 036	4 447 922
Bâtisses sur terrains loués	5 523 844	3 953 712	1 570 132
Équipement de communication	11 075 179	7 453 869	3 621 310
Équipement informatique	3 491 958	2 774 134	717 824
Équipement de suppression	5 627 875	3 311 151	2 316 724
Matériel roulant	1 199 098	384 328	814 770
Mobilier de bureau	514 819	373 423	141 396
Pistes d'atterrissage	3 033 818	769 916	2 263 902
	37 946 704 \$	21 849 569 \$	16 097 135 \$

	31 décembre 2011		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
			(non audité)
Terrains	203 155 \$	- \$	203 155 \$
Bâtisses	6 946 890	2 650 582	4 296 308
Bâtisses sur terrains loués	5 327 376	3 680 110	1 647 266
Équipement de communication	10 677 066	7 136 346	3 540 720
Équipement informatique	3 232 166	2 583 151	649 015
Équipement de suppression	5 545 981	3 163 079	2 382 902
Matériel roulant	1 194 062	287 200	906 862
Mobilier de bureau	509 635	358 360	151 275
Pistes d'atterrissage	3 033 818	675 587	2 358 231
	36 670 149 \$	20 534 415 \$	16 135 734 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	1er janvier 2011		
			Bilan d'ouverture (non audité)
	Coût	Amortis sement cumulé	Valeur nette
Terrains	203 155 \$	- \$	203 155 \$
Bâtisses	6 514 538	2 480 577	4 033 961
Bâtisses sur terrains loués	5 264 321	3 449 150	1 815 171
Équipement de communication	10 525 721	6 894 572	3 631 149
Équipement informatique	2 932 653	2 473 230	459 423
Équipement de suppression	5 404 945	2 981 445	2 423 500
Matériel roulant	1 226 452	224 854	1 001 598
Mobilier de bureau	506 554	352 476	154 078
Pistes d'atterrissage	3 033 818	577 327	2 456 491
	35 612 157 \$	19 433 631 \$	16 178 526 \$

6. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 3 000 000 \$ du 1er octobre au 30 avril et de 6 000 000 \$ du 1er mai au 30 septembre, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelable annuellement. Cette facilité de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2012.

L'Organisme dispose également d'une facilité de crédit sous forme de lettre de crédit et de garantie pour un montant autorisé de 1 715 534 \$ (note 9).

Les facilités de crédit sont garanties par l'universalité des créances et par du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 737 723 \$.

Le total des facilités de crédit et de l'emprunt à long terme d'un montant original de 985 000 \$ ne doit à aucun moment excéder 7 500 000 \$.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1er janvier 2011
			Bilan d'ouverture (non audité)
Comptes fournisseurs et frais courus	7 331 366 \$	7 352 434 \$	1 546 505 \$
Salaires et vacances courus	757 693	989 444	1 072 063
Somme à remettre à l'État			
Retenues à la source et contributions	229 915	196 706	181 623
	8 318 974 \$	8 538 584 \$	2 800 191 \$

8. DETTE À LONG TERME

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1er janvier 2011
			Bilan d'ouverture (non audité)
Emprunt, d'un montant original de 985 000 \$, garanti par l'universalité des créances et par du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 737 723 \$, remboursable par versements mensuels de 18 253 \$ incluant capital et intérêts au taux de 4,25 %, échéant en mai 2015	502 500 \$	695 616 \$	880 545 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	201 574	193 216	185 191
	300 926 \$	502 400 \$	695 354 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les prochains exercices sont les suivants :

2013 -	201 574 \$
2014 -	210 310 \$
2015 -	90 616 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description du régime d'avantages sociaux

L'Organisme a un régime à prestations déterminées capitalisé qui garantit à certains employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite sont calculées à raison de 1,4 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles durant ces cinq dernières années de cotisation plus 1,9 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs en excédent de la moyenne du maximum des gains admissibles par année de service reconnue le tout multiplié par le nombre d'année de service crédité.

Régime à prestations déterminées

L'Organisme évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilisation au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2011.

Situation du régime de retraite

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1er janvier 2011
		(non audité)	Bilan d'ouverture (non audité)
Juste valeur des actifs du régime	36 404 538 \$	33 661 682 \$	33 948 077 \$
Obligation au titre des prestations constituées	45 672 355	39 730 598	38 554 940
Déficit du régime	(9 267 817) \$	(6 068 916) \$	(4 606 863) \$

Selon les instructions que l'Organisme a données au comité de retraite, la cotisation d'équilibre doit être établie en amortissant sur dix ans les déficits selon l'approche de solvabilité, et non selon l'approche de capitalisation. Ces déficits sont calculés en utilisant une méthode d'évaluation de l'actif qui nivelle les fluctuations de la valeur marchande de l'actif du régime sur une période de cinq ans.

Une lettre de crédit de soutien au montant de 1 715 534 \$ a été émise au nom du Régime complémentaire de retraite des employés de la Société de protection des forêts contre le feu.

La cotisation d'équilibre minimale annuelle à verser au cours des trois prochains exercices financiers du régime (2012, 2013 et 2014) est de 1 736 064 \$, excluant la réduction découlant de la lettre de crédit dont il est mention au paragraphe précédent.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

10. ENGAGEMENTS

L'Organisme s'est engagé par baux jusqu'en juin 2023 pour la location de bâtisses, de matériel roulant et d'équipements. Le solde des engagements suivant ces baux, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 10 191 126 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2013	-	4 228 758	\$
2014	-	3 287 676	\$
2015	-	1 885 848	\$
2016	-	237 324	\$
2017	-	118 618	\$

De plus, l'Organisme participe à la gestion du Service aérien gouvernemental (SAG) par le comité de liaison. Par décision du conseil d'administration, les excédents ou les déficits de l'opération des avions-citernes sont assumés par l'Organisme.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque lié aux taux d'intérêt. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de l'Organisme aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Organisme si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des créances à recevoir.

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme effectue le suivi de ses comptes clients. Il ne croit pas être exposé à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ses clients. Environ 45 % (2011 - 66 %) des cotisations à recevoir est à recevoir du ministère des Ressources naturelles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement et à sa dette à long terme.

L'Organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables pour répondre à des besoins de liquidités et bénéficie d'une facilité de crédit auquelle il peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2012

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme.

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit à taux variable et assume un emprunt à long terme à taux fixe. Conséquemment, pour le taux d'intérêt variable, il encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'Organisme. Pour l'emprunt à taux d'intérêt fixe, les risques auxquels ce dernier est exposé sont minimes.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

A - COTISATIONS GÉNÉRALES

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (non audité)
Ministère des Ressources naturelles	26 141 522 \$	22 342 104 \$
Bénéficiaires	16 341 988	14 126 972
Territoriaux	1 054 490	898 924
	43 538 000 \$	37 368 000 \$

B - COTISATIONS DE SUPPRESSION

	Intensive	Restreinte	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (non audité)
Ministère des Ressources naturelles	22 811 864 \$	279 744 \$	23 091 608 \$	8 532 590 \$
Bénéficiaires	14 260 502	133 414	14 393 916	4 854 779
Territoriaux	920 179	8 609	928 788	308 918
Tiers	73 705	-	73 705	2 665
	38 066 250 \$	421 767 \$	38 488 017 \$	13 698 952 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

C - FRAIS DE SUPPRESSION

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (non audité)
Salaires et vacances	3 361 978 \$	1 549 838 \$
Charges sociales	1 146 675	519 917
Loyers aéronefs et autres	3 344 431	1 360 550
Fournitures, approvisionnements et entretien	2 132 731	725 581
Allocation pour frais généraux	2 027 748	619 189
	12 013 563	4 775 075
Frais supplémentaires		
Salaires et vacances	3 962 437	1 065 386
Loyers aéronefs et autres	7 326 177	1 673 512
Avions-citernes	9 346 510	5 248 312
Fournitures, approvisionnements et entretien	2 756 969	806 223
Contractuels municipalités et compagnies	3 082 361	130 444
	26 474 454	8 923 877
	38 488 017 \$	13 698 952 \$







La récréation et ses causes d'incendie de forêt.



***Société de protection
des forêts contre le feu***

715, 7^e rue de l'Aéroport
Québec (Québec) G2G 2S7
Téléphone : 418 871-3341
Télécopieur : 418 874-2627

www.sopfeu.qc.ca



Recyclé



Sans acide

